

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU MARDI 13 AVRIL 2021 TENUE À LA SALLE DE LA GRENETTE DE LAPALISSE**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. Henri CABAUD (pouvoir du titulaire Mme RICHARD)
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, Mme LESME, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, Mme PÉRICHON, M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Excusée :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Le compte rendu de la réunion du 04 Mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- de louer la salle de réunions de l'Espace Economique – Télécentre au GRETA afin d'organiser une formation dispensée aux demandeurs d'emplois du « PAYS DE LAPALISSE », du 12 Avril 2021 au 30 Juillet 2021 ; le tarif de location sera de 100 € la semaine,
- de créer un tarif pour du ménage intermédiaire dans les structures locatives au camping de Lapalisse ; cette demande fait suite à une demande pour des locations fin Avril ; le tarif sera de 30 €,
- de conclure un bail commercial avec Madame Virginie NOEL pour le local commercial situé N°15 Place Charles Bécaud, à Lapalisse ; la durée du bail est de 9 ans à compter du 06 Avril 2021,
- de créer de nouveaux tarifs à l'Office de Tourisme dans le cadre des services liés à la découverte du territoire :
 - location d'un audioguide : 6 € TTC pour la demi-journée ; 10 € TTC pour la journée. Caution indexée sur la valeur de remplacement, soit 90 € TTC,
 - téléchargement d'une application jeu : 5 € TTC,
 - location d'un vélo à assistance électrique tous chemins : 17 € TTC la demi-journée ; 30 € TTC la journée ; 50 € pour 2 jours. Caution indexée sur la valeur de remplacement, soit 900 € TTC,
- d'attribuer les marchés relatifs à la création d'une cuisine commune à la Communauté de Communes et à l'EHPAD de Lapalisse aux entreprises suivantes :
 - lot N°1 -gros œuvre : LASSOT à Saint-Léger Sur Vouzance = 32 298,55 € HT
 - lot N°7 – carrelage – faïence : ALEXANDRE à Cusset = 30 160 € HT
 - lot N°8 – plomberie – sanitaire – chauffage – ventilation : MAMELET ET SENGIER à Cusset = 80 435 € HT
 - lot N°9 – électricité courants forts et faibles : KOLASINSKI à Saint-Yorre = 42 794 € HT
 - lot N°10 – matériel de cuisine – cloisons alimentaires : PERRIER à Marcigny = 173 433,21 € HT
- d'attribuer à l'entreprise de Monsieur Laurent FAURE une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant maximal de 2 140 € pour l'achat de nouveaux matériels (chambre froide),
- de conclure l'avenant N°1, d'un montant de 480 € HT, au marché relatif à la création d'un nouveau site internet, attribué à la société C'TOUCOM (Moulins) ; cet avenant permet la création d'un module accessible aux familles des crèches pour partager les activités réalisées,...
- de compléter la grille tarifaire pour le camping de Lapalisse :
 - location de tente (2 personnes) : 8 € TTC
 - location de sac de couchage : 8 € TTC
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une cuisine commune à la Communauté de Communes et à l'EHPAD de Lapalisse au groupement Bruhat et Bouchardy – ITC – Macouin – Tramier – Ingérest – Marinier et Bertrand, dont l'architecte mandataire est Bruhat et Bouchardy (Vichy) , le montant de la dépense s'élève à 47 520 € TTC,
- de fusionner les 2 régies de l'Office de Tourisme : la régie d'avances et la régie de recettes, dans un souci de simplification.

2/ TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- suppression d'un poste d'agent social principal de 2ème classe suite à départ en retraite au 01/05/2021,
- transformation d'un poste d'adjoint technique 22/35èmes en 28/35èmes au 01/05/2021,
- création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 01/05/2021,
- création d'un poste d'opérateur des APS à temps complet au 01/07/2021,
- création d'un poste saisonnier de MNS pour la période estivale 2021.

3/ SÉJOUR DE L'ÉTÉ 2021 – TARIFS.

Les accueils de loisirs fonctionneront du 12 au 30 juillet pour BISS à Saint Etienne de Vicq et ANDROIT à DROITURIER, et du 12 juillet au 13 Août à LAPALISSE. L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les tarifs des séjours qui seront proposés durant les vacances d'été 2021, si les conditions sanitaires le permettent. Les séjours proposés se dérouleront à Bellenaves, au Camping Communautaire de BERT, et à Palavas les Flots.

4/ LOCATION DE VÉLOS – TARIFS.

Cette question, ayant fait l'objet d'une décision prise par le Président, est retirée de l'ordre du jour.

5/ TRANSPORTS ET MOBILITÉ – CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA RÉGION.

Le Conseil, dans sa séance du 15 Décembre 2020, a décidé de ne pas devenir autorité organisatrice de la mobilité (AOM) comme le permet la Loi d'orientation des mobilités (LOM) ; la Région Auvergne Rhône Alpes est devenue AOM par subsidiarité sur le territoire de la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2021.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les termes de la convention de coopération avec la Région présentée, afin de permettre un développement adapté de la mobilité sur le territoire, qui répondra aux problématiques locales.

6/ MISE EN PLACE D'UN PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ ET D'UN ACCUEIL UNIVERSEL À LA MAISON FRANCE SERVICES – CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT.

La convention de partenariat avec le Département de l'Allier, relative à la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel de proximité et d'un premier accueil universel dans le département de l'Allier, est adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire. Elle permettra de développer le meilleur accueil des usagers, favoriser l'accès au droit, accompagner, réorienter sur les services sociaux polyvalents ou spécialisés.

Des outils seront prochainement mis à disposition des agents par le Département pour le lien avec les usagers.

7/ BUDGET GÉNÉRAL 2021 ET BUDGETS ANNEXES 2021 – APPROBATION.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les budgets suivants :

Le Budget général s'élève à 7 405 000 € en fonctionnement et à 7 450 000 € en investissement.

Le Budget annexe HEBERGEMENT DE LOISIRS s'élève à 70 000 € en fonctionnement et à 57 000 € en investissement.

Le Budget annexe LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS s'élève à 31 747 € en fonctionnement et à 228 539 € en investissement.

Le Budget annexe MOULIN DE LA VILLE s'élève à 32 000 € en fonctionnement et à 124 791 € en investissement.

Le Budget annexe MULTIPLE RURAL à SAINT ETIENNE DE VICQ s'élève à 6 000 € en fonctionnement et à 10 471 € en investissement.

Le Budget autonome OFFICE DE TOURISME s'élève à 155 000 € en fonctionnement et à 84 900 € en investissement.

Le Budget annexe SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE s'élève à 140 000 € en fonctionnement et à 22 803 € en investissement.

Le Budget Annexe ZAE PRES DE LA GRANDE ROUTE s'élève à 197 600 € en fonctionnement et à 1 627 600 € en investissement.

8/ TAXES DIRECTES LOCALES – FIXATION DES TAUX.

Le Conseil communautaire approuve les travaux de la Commission des Finances et décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour cette année 2021 afin de préserver les ménages et les entreprises.

9/ TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) – TAUX.

Les taux annuels fournis par le SICTOM SUD ALLIER et présentés en séance sont approuvés à l'unanimité par le conseil communautaire, ils présentent une variation de 0,08 % maximum, pour les communes collectées en porte à porte.

10/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2021.

À l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'octroyer une subvention annuelle aux organismes suivants : 5 Clochers, Compagnons Du Temps, Coopératives des Écoles Communautaires, FABLAB, Mission Locale Espaces Jeunes, et Conservatoire des Espaces Naturels,...

11/ LIGNE DE TRÉSORERIE 2021.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € maximum, si le besoin s'en fait sentir.

12/ EMPRUNTS 2021 – LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS – CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'offre émise par le CREDIT AGRICOLE CENTRE France pour contractualiser un emprunt de 200 000 € pour le lotissement Le Clos des Rosiers ; sur une durée de 2 ans, il sera indexé sur l'euribor 3 mois avec une marge de 0,10% ; le remboursement s'effectuera dans le cadre de la procédure sans mandatement préalable.

13/ CONTRAT AMBITION RÉGION 2021 / 2023 – PROJET DE CONTENU.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le contrat Ambition Région 2021 / 2023 qui apporte un financement de 642 000 €, permettant de financer 4 grandes opérations : Seconde phase de réhabilitation de la piscine de LAPALISSE pour un coût de 1 423 658 € HT, la création d'une cuisine commune avec l'EHPAD pour un coût de 450 000 € HT, les travaux sur les équipements sportifs et de loisirs pour un coût de 350 000 € HT, les travaux d'extension de la ZAE SUD ALLIER à LAPALISSE - Phase 2 - pour un coût de 1 135 000 € HT.

14/ PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL – PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 04 Mars dernier, ayant approuvé la réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial, l'assemblée délibérante approuve par 23 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme WALRAET) le plan de financement présenté. Une subvention de 100 000 € est sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet PNA 2020-2021, sur une dépense totale de 130 429,40 € afin de réaliser un diagnostic agricole complet sur le territoire, de financer le recrutement d'un animateur pendant 2 ans, de réaliser des animations, de la communication et de la formation.

15/ CAMPINGS COMMUNAUTAIRES DE BERT ET DE LAPALISSE – RÉGLEMENT INTÉRIEUR – MODIFICATION.

Les règlements intérieurs des campings communautaires de la Route Bleue à LAPALISSE et de la GRANDE OUCHE à BERT présentés sont approuvés à l'unanimité. Les campings ouvriront dès que les conditions sanitaires le permettront, la date programmée est le 5 mai 2021.

16/ CRÈCHES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification du règlement de fonctionnement des crèches qui comprend la nouvelle adresse de la crèche de Saint-Etienne-de-Vicq du fait de la numérotation, et les consignes à respecter dans le cadre du plan vigipirate.

17/ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER – AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES – AVENANT.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention établie avec le département « Règlement Aide à l'immobilier d'entreprises 2020-2021 » : suppression du critère de détention de 34% de parts minimum par la société d'exploitation dans la SCI, lorsque ce montage est envisagé pour la réalisation du projet subventionné.

18/ RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUI – AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT – OUVERTURE.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'ouvrir une autorisation de programme / crédits de paiement pour l'opération N°280 – PLUI : Révision Générale, pour un total de dépense estimé à ce jour à 300 000 € TTC et un montant d'aides financières estimé à 100 000 €, à réaliser sur 4 années budgétaires.

19/ AIDE EXCEPTIONNELLE À LA RELANCE DES BIBLIOTHÈQUES 2021.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la demande d'aide exceptionnelle destinée à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales, à déposer auprès du CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL). Cette subvention est destinée à soutenir l'achat, par les bibliothèques, de livres imprimés, afin d'accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et de renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

20/ ZAE SUD ALLIER – CESSIION DE TERRAINS.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les cessions de terrain suivantes sur la ZAE SUD ALLIER à LAPALISSE :

- Cession d'une parcelle à proximité des établissements LAVENIR, d'une superficie de 6 000 m² à la société FROID & SERVICES, qui souhaite implanter au plus près de l'entreprise TVE LOGISTIQUE, un atelier d'entretien et de réparation de groupes frigorifiques, au prix de 12 € le m².
- Cession d'un terrain à SIGHOR, pour l'implantation d'un hôtel dans un premier temps et un projet de nouveaux services en lien avec la mobilité et les nouvelles énergies à développer ensuite. Le terrain terrassé est vendu au prix de 12 € le m², et celui qui est situé à l'arrière, présentant un accès difficile, d'une superficie de 11 000 m² est vendu au prix de 7 € le m².

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de modifier la délibération du 15 décembre 2020 concernant la cession de la parcelle pour l'installation du magasin AGRO SERVICE : c'est la SCI FONCIERE BOURBONNAISE qui procédera à cette acquisition et qui portera le projet de construction du nouveau bâtiment.

21/ QUESTIONS DIVERSES.

A/ CONTRAT DE TERRITOIRE 2021/2023 - MODIFICATION DU CONTENU.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Contrat de Territoire 2021 / 2023 à établir avec le Conseil Départemental de l'Allier qui apporte un financement de 511 392 €, permettant de financer 4 grandes opérations : Seconde phase de réhabilitation de la piscine de LAPALISSE pour coût de 1 423 658 € HT, la création d'une cuisine commune avec l'EHPAD pour un coût de 450 000 € HT, les travaux sur les équipements sportifs et de loisirs pour un coût de 350 000 € HT, le programme de réfection de la voirie communautaire pour un coût de 200 000 € HT.

B/ SDE03 - DÉPLACEMENT DE CANDÉLABRES PARKING PISCINE – PLAN DE FINANCEMENT.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le plan de financement présenté pour le déplacement de 3 candélabres sur le parking de la piscine. Le montant de la dépense s'élève à 6 040 € et sera payé en une fois.

C/ INFORMATION :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en raison de la rapidité de la contamination sur le territoire, un dépistage massif sera proposé à LAPALISSE jeudi 15 avril 2021 de 9h à 15h sur proposition de l'ARS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h36.

Fait à Lapalisse, le 14 Avril 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »